

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 18 & 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017-079**

**Rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension  
des établissements privés sous contrat d'association**

**MOTION DE REJET**

Le rapport CR 2017-079 est rejeté.

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Outre le principe de financement des établissements secondaires privés auquel le groupe Front de gauche s'oppose, le présent rapport comporte de nombreux autres problèmes.

Concernant l'association qui fait l'objet d'une convention, les informations délivrées par le rapport ne permettent pas aux élu.e.s de se faire une idée claire de ses statuts, de son objet ni de son bilan financier. Même son nom complet n'est pas présent dans la délibération. En effet, aucun compte approuvé du dernier exercice n'est présenté alors même qu'il s'agit d'une des pièces fondamentales à la constitution de tout dossier déposé à la région et figure parmi les nécessités et obligations comptables des associations. Aucune information n'est dévoilée quant à la composition du conseil d'administration ou même du ou de la président.e. Aucune information n'est délivrée à propos de l'objet et du statut exacts de l'association. Ne pas fournir de telles informations concernant le subventionnement d'une association avec de l'argent public est au moins une illégalité juridique.

Or, il apparaît que la dénomination exacte de cette association est la suivante : l'Association de gestion des services régionaux enseignement catholique Île-de-France (A.G.S.R. I.DE.F) qui serait adossée à l'UROGEC IDF qui n'est autre que l'association-support des écoles catholiques offrant les moyens humains, financiers et matériels. Il s'agit donc d'une association de gestion d'établissements uniquement catholiques, sans prise en compte de l'ensemble des autres confessions présentes sur notre territoire.

Pourquoi ces informations ne sont-elles pas fournies par l'exécutif ? Pourquoi cette association bénéficierait d'un traitement de faveur alors que ce type d'éléments est indispensable à la complète information des élu.e.s régionaux.ales.

Par ailleurs, le groupe Front de gauche s'interroge sur l'absence de la « charte de la laïcité et des valeurs de la République » pourtant chère aux yeux de l'exécutif.

Enfin, les missions que devront mener les 240 stagiaires concernés par la convention méritent d'être



Conseil régional

éclaircies. Seront-elles menées au sein d'établissements scolaires catholiques ou de l'association qui devraient en accueillir 240 ? Les stagiaires seront-ils en lien direct avec les élèves ? Quels types de personnels seront les tuteurs de stage ?

Toutes ces questions méritent des réponses précises et étayées par des pièces certifiées concernant l'association. Si l'exécutif se risquait à ne pas le faire, il se placerait de fait dans une situation d'illégalité juridique.

En l'absence de réponses en commission éducation, le groupe Front de Gauche rejette ce rapport.



Céline MALAISÉ